



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITÉ, émet un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploitation assorti des réserves suivantes :**

- **Respect des prescriptions formulées par la Mission régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) et par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) concernant les nuisances sonores et les impacts environnementaux**
- **Demande de réactualisation de l'étude hydrogéologique menée en décembre 2000 afin de déterminer les éventuelles incidences sur la nappe de Campbon de l'exploitation des deux paliers supplémentaires.**

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois.*

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le : 26/09/2022

Pour extrait conforme

Le Maire

Jean-Louis THAUVIN

